

**ARRETE DU MAIRE**

N°VDV20240911\_056

**DEMANDE DE LIVRAISON DE BOIS**

Le Maire de la Commune de Vendeville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Monsieur BERTELOOT Sébastien – 18, rue de Fâches à Vendeville en vue de stationner un camion pour la livraison de bois face au 18 et 20 rue de Fâches par la Société LEBRUN & FILS 191, rue d’Aire – 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Pas-de-Calais) durant la journée du Samedi 28 Septembre 2024 entre 8 heures et 18 heures devant les n° 18 et 20, rue de Fâches à Vendeville

**L’affichage doit être effectué 48 heures avant l’opération.**

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

En vue de stationner un camion pour la livraison de bois au 18, rue de Fâches, le stationnement de tout autre véhicule sera interdit devant les n° 18 et 20, rue de Fâches durant la journée du Samedi 28 Septembre 2024 de 8 heures à 18 heures.

**ARTICLE 2 :**

La Société LEBRUN & FILS à Bruay-La-Buissière (Pas-de-Calais) est tenue de poser de part et d’autre du camion des panneaux invitant les passants à la prudence.

**ARTICLE 3 :**

La Société LEBRUN & FILS à Bruay-La-Buissière (Pas-de-Calais) est tenue responsable de tout accident pouvant survenir de par le stationnement de ce camion de livraison.

**ARTICLE 4 :**

La Société LEBRUN & FILS à Bruay-La-Buissière (Pas-de-Calais) procédera au nettoyage des abords intéressés, dès l’achèvement de l’opération.

**ARTICLE 5 :**

La Société LEBRUN & FILS à Bruay-La-Buissière (Pas-de-Calais) devra laisser la libre circulation pour les voitures dans la rue de Fâches.

**ARTICLE 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à la Société LEBRUN & FILS à Bruay-La-Buissière et à Monsieur BERTELOOT Sébastien et adressée à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 11 Septembre 2024

Maire,  
  
Ludovic PROISY

